



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

10 ANS
JAHRE
ANNI

Communiqué de presse

Berne, le 1^{er} mai 2023

La CSSS-N fait preuve de prudence dans des décisions importantes concernant le deuxième volet de mesures et le financement uniforme EFAS: c'est positif, malgré un ralentissement de la cadence

Le système de santé ne doit pas être complété par un nouveau type de réseaux de soins coordonnés. Il s'agit plutôt de revaloriser les modèles d'assurance alternatifs existants, qui sont aujourd'hui déjà performants. curafutura salue cette décision prudente de la Commission de la santé publique du Conseil national. La CSSS-N semble également consciente de la portée des décisions prises concernant le financement uniforme des prestations (EFAS) et cherche autant que possible des solutions viables à long terme. Cela va dans le bon sens, même si curafutura considère que le contrôle des factures incombe clairement aux assureurs et plaide pour la plus légère des variantes.

Ne pas modifier ce qui fonctionne bien, n'introduire des nouveautés que là où elles sont vraiment utiles et se donner le temps de la réflexion: c'est ainsi que l'on pourrait interpréter les décisions de la Commission de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) concernant le deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts et le financement uniforme des prestations (EFAS). curafutura considère qu'il est positif d'assortir de conditions l'intégration des soins de longue durée dans le système de financement uniforme des prestations EFAS. En effet, sans transparence des coûts, l'intégration des soins de longue durée reste une boîte noire. Avec la transparence sur les coûts obligatoirement à charge de l'AOS, les soins pourront être intégrés de manière positive pour le système.

Les décisions prises en matière de contrôle des factures vont également dans la bonne direction. Ainsi, curafutura considère qu'il est essentiel que le contrôle des factures reste du ressort des assureurs et qu'il demeure leur cœur de métier. La proposition actuelle veut certes garantir aux cantons l'accès aux données du domaine hospitalier, mais il s'agit clairement d'éviter que des blocages ne surviennent sur le dos des patientes et des patients en raison du refus de prise en charge des coûts.

Le fait que la CSSS-N veuille examiner une nouvelle fois sa décision en toute sérénité et ne prendre une décision finale concernant EFAS que lors d'une prochaine séance témoigne de sa prudence. La commission semble consciente de la portée de sa décision. Pour curafutura, il s'agit toutefois d'une ombre au tableau, car le débat dure depuis longtemps et cette réforme importante doit enfin être menée à bon port.

Pas de réglementation supplémentaire inutile des réseaux

curafutura salue les décisions de la CSSS-N en lien avec le deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts, en particulier concernant les réseaux de soins coordonnés. La commission s'oppose à la création d'une nouvelle catégorie de fournisseurs de prestations qui seraient chargés de gérer ces réseaux. Cette mesure n'aboutirait qu'à une lourdeur administrative, sans apporter aucun avantage supplémentaire. «Nous sommes convaincus qu'il n'est pas nécessaire de réglementer un domaine qui fonctionne déjà très bien, car les réseaux liés aux modèles alternatifs d'assurance se développent bien et de manière continue depuis des années», déclare Pius Zängler, directeur de curafutura.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

La CSSS-N a bien compris le succès et les avantages de la situation actuelle puisqu'elle demande, plutôt que de créer une nouvelle catégorie de fournisseurs de prestations, de faciliter le développement de modèles d'assurance alternatifs auxquels les assurés adhèrent volontairement (notamment en permettant la conclusion de contrats pluriannuels et un nouveau calcul des rabais sur les primes).

Contact pour les médias:

Adrien Kay, responsable communication: 079 154 63 00, adrien.kay@curafutura.ch